

C.I.L. - 62 ASSOCIATION LOI 1901
N° de Siret : 834 028 615 000 13
pour tout contact : *linky62@orange.fr*

Bonjour à Toutes et à Tous,
Sympathisants (es) du Collectif Infos Linky 62,

voici notre **Lettre Bimestrielle de Mai - Juin 2021**

Bienvenue aux nouveaux Sympathisants qui ont rejoint le C.I.L.- 62 récemment,

* Notre lettre bimestrielle va vous apporter une analyse sur la dernière actualité autour du Linky,
" actualité " qui n'est pas une " véritable actualité "

Le Sujet ? :

La " Facturation " du déploiement du compteur Linky

Une Véritable Actualité ? :

*Non, car dès 2016, le C.I.L.- 62 vous annonçait dans toutes ses conférences,
que l'échange du compteur ne sera pas "facturé" directement à l'utilisateur,
mais qu'il ne sera pas gratuit pour autant
alors qu'aucun média ne le dénonçait à l'époque,
comme s'ils avaient eu l'interdiction de le faire,
pour ne pas amplifier la vague d'opposition au compteur connecté . . .*

Sur ce point précis, le C.I.L. - 62 a joué pleinement son rôle d'informateur,
les Médias, professionnels de l'information,
ont encore failli à leur mission sur ce sujet précis,
en faisant de la rétention d'information,
ou pire, en désinformant le public par une fausse gratuité . . .

Aujourd'hui, Le Parisien a relayé l'info le 31 Mai, repris par une multitude de journaux,
dont l'UFC Que Choisir (!) sachant que cette information,
a été publiée et officielle grâce à un avis de la Cour des Comptes en **Février 2018**,
donc oui, ce n'est plus de l'actualité mais bien de la rétrospective !

L'analyse que nous vous fournissons s'appuiera donc sur ces différentes sources citées,
Et aussi sur celles de Stéphane Lhomme, lanceur d'alerte.

⇒ **Linky, sera bien payé par l'utilisateur :**

Pas facturé directement, mais par l'intermédiaire d'une taxe qui est apparue dès 2013 sur les factures
de l'utilisateur, le TURPE, Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité
fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE)
et qui s'applique à **tous les consommateurs de plein droit.**

Facturée selon des modalités et un barème imposés,
collectée par le fournisseur d'énergie,
cette part de la facture est reversée intégralement au Gestionnaire de Réseau,
c'est-à-dire Enedis,
et représente actuellement plus de 2 % de votre facturation.

⇒ **Linky, sera bien payé par l'utilisateur, équipé du Linky,
mais aussi par l'utilisateur non équipé du Linky !**

En effet, le Turpe s'applique de façon uniforme à tous les usagers,
et qu'il n'est pas prévu d'opérer un dégrèvement aux usagers non équipé du Linky.

⇒ **Et nos représentants politiques, dans tout ça ?**

Et bien comme les journalistes, aucun d'eux ne nous averti en 2015,

Et en 2021, seulement quelques un dénoncent, il nous paraît donc important de les citer :

Le député de La France insoumise

(LFI), François Ruffin, l'un des rares ayant visiblement refusé le Linky s'offusque :

«Et qui va payer les compteurs Linky ?

Les usagers. 130 euros par appareil.

Alors que, c'était promis : "Ça ne coûterait rien aux particuliers."

J'ai bien fait de faire le mort chaque fois qu'ils passaient chez moi pour me le fourguer.»

Le sénateur communiste Fabien Gay estime que «c'est l'histoire d'un compteur imposé à marche forcée, posé par des sous-traitants, parfois sans consentement».

«Il était gratuit et devait permettre de faire des économies», complète-t-il. «Et à la fin, l'utilisateur va le payer, pour remplir les poches des futurs actionnaires privés», conclut-il dans un tweet. Son collègue PCF, Eric Bocquet, évoque pour sa part un " scandale ".

Le député de Debout la France, Nicolas Dupont-Aignan,

considère qu'il s'agit là d'une " parade des pouvoirs publics [...] pour régler la facture d'un compteur que beaucoup de Français refusaient ".

" Enedis ne s'est jamais aussi bien rémunéré que sur le dos du consommateur ", ajoute l'élu de l'Essonne.

Pour **Jean-Frédéric Poisson**, ancien député et actuel président de VIA, la voie du peuple,

"l'affaire Linky montre le mensonge permanent dans lequel les Français nagent ".

" Et après, quand ils doutent ou alertent, on les traite de complotistes !

Pour repartir durablement, la France a besoin de clarté et de stabilité. Et les Français de respect ", s'alarme-t-il.

Pour l'**eurodéputé Identité et Démocratie, Gilbert Collard,**

" on nous prend vraiment pour des c... ! ".

Face à cela,

L'UFC Que choisir tente de redorer timidement son blason sur le sujet,

" Aujourd'hui, et plus que jamais, compte tenu de l'explosion des prix de l'électricité, les pouvoirs publics doivent empêcher Enedis de surfacturer les consommateurs pour le Linky ", mais il ne faut pas oublier les tergiversations de cette association sur le sujet Linky, l'historique est disponible sur notre site, et relire notre lettre de Mars-Avril

Et néanmoins, le député de La République en marche Anthony Cellier ose contester l'information parue dans Le Parisien, et l'avis de la Cour des Comptes

" Le coût du déploiement de Linky est intégré au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) définit (en indépendance !) par la CRE [Commission régulation de l'énergie].

Pas de coûts additionnels, ni de remboursement à prévoir pour l'installation des compteurs. "

Pour le gouvernement : " les Français ne paieront pas plus au titre du Linky "

dixit la ministre déléguée à la Transition écologique Emmanuelle Wargon, lors d'une séance à l'Assemblée nationale.

Et nous terminerons sur ce point précis, car en tant qu'usager,

vous pouvez tous savoir si ceci est un mensonge supplémentaire de notre gouvernement, ou pas !

Coté Enedis :

Le coût du déploiement du Linky a été évalué par la Cour des Comptes à 5.7 milliards d'euros

- ⇒ Un coût notamment financé par un prêt auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) avec un taux particulièrement avantageux de 0,77%.
- ⇒ un subtil montage financier permettra au gestionnaire du réseau pour particuliers, Enedis, d'empocher " in fine une marge de 2,8 %, soit un demi-milliard d'euros d'intérêts supplémentaires "
- ⇒ Pour information, malgré les mensonges des diverses instances, et le silence de nombreux médias sur ce sujet, des millions de gens en France, dont vous faites partie, refusent toujours le Linky et gardent leurs compteurs ordinaires.
Nous resterons à vos côtés pour vous aider à résister, notamment face à cette dernière vague de harcèlement d'Enedis et de ses sous traitants, que nous vivons actuellement.
- ⇒ Pour mémoire, nous vous rappelons qu'Enedis est une filiale d'EDF... qui vit en vendant le plus possible d'électricité.
Il fallait être d'une naïveté confondante pour croire qu'Enedis allait installer des compteurs . . . réduisant les revenus de sa maison mère !
Si le Linky permet à l'usager de consulter sur Internet sa courbe de consommation, personne n'a jamais fait d'économies... en regardant une courbe !
Le seul grand gagnant financier dans ce domaine, c'est bien Enedis,
Dès l'installation du Linky, d'innombrables usagers ont vu leurs factures s'envoler et/ou ont été obligés de prendre un abonnement plus cher, le Linky faisant continuellement disjoncter leur installation... qui fonctionnait pourtant très bien auparavant !

Voilà les éléments que nous pouvons vous apporter
autour de l'opération financière du Linky.

*** Adhésions :**

Nous rappelons à tous nos Sympathisants,

que vous pouvez devenir "Adhérents" de notre Association :

>>> *Montant de la cotisation : 5 € par famille avec la possibilité d'accompagner l'adhésion d'un don.*

>>> *Régler sa cotisation se fait uniquement par chèque à l'ordre du C.I.L - 62.
en envoyant votre cotisation 2021 de 5 € mini par La Poste à :*

C.I.L. - 6 2

5, rue Balavoine

62 770 GALAMETZ

Cette adresse est uniquement une adresse postale.

En aucun cas vous ne devez vous rendre à cette adresse pour quelque raison que ce soit.

>>> *Une carte de Membre peut vous être délivrée et,*

*si vous la désirez, merci de joindre avec votre cotisation une enveloppe timbrée à vos noms et
adresse, pour la recevoir par La Poste,*

>>> *Préciser bien les 2 prénoms pour un couple,*

vos adresse postale, et votre adresse mail, de façon à éviter les doublons.

>>> *Le fait d'être Membre Adhérent vous offre la possibilité :*

- *d'assister aux Assemblées Générales du C.I.L - 62*

- *de recevoir la lettre bimestrielle d'information du C.I.L - 62*

- *de recevoir une réponse personnalisée à toute question écrite adressée à
linky62@orange.fr*

- *de bénéficier d'un suivi de dossier si besoin. (Conseils personnalisés, Accompagnement
pour les recours)*

- *de proposer votre candidature au Conseil d'Administration et du Bureau.*

- *Toute adhésion est soumise à l'approbation du Bureau qui statuera sans devoir justifier
ni motiver sa décision.*

- *Votre adhésion ne vous donnera pas le droit de parler au nom du C I L - 62, sans en être
missionné.*

*** Nous terminerons cette lettre mensuelle,**

en vous réaffirmant que

le C.I.L.- 62 est toujours à vos côtés pour tout conseil ou avis

autour de vos inquiétudes rencontrées,

En vous souhaitant de passer un bel été.

Bien cordialement,

V i n c e n t ,

pour le Collectif Infos Linky 62

<http://collectif-linky-62.e-monsite.com>

*PS : notre prochaine parution sera celle de Septembre-Octobre,
si vous désirez vous désinscrire pour ne plus recevoir nos publications,
envoyez nous simplement un courriel avec "désinscription"
sur linky62@orange.fr*